
Discours prononcé en occasion de la fête pour la reprise de Toulon, envoyé par les officiers municipaux de Dyé (Yonne), lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours prononcé en occasion de la fête pour la reprise de Toulon, envoyé par les officiers municipaux de Dyé (Yonne), lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 305-308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30718_t1_0305_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (1).

23

L'agent national du district de Tonnerre annonce que la petite commune de Ravières a fait don, pour les défenseurs de la patrie, d'une somme de 19 liv. 18 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations du Distr. 24 pluv. II] (3).

Vu le procès-verbal du Conseil général de la commune de Ravières du quatorze de ce mois, portant que plusieurs citoyens de la dite commune ont déposés entre les mains du citoyen Dupotet, maire, une somme de 19 l. 18 s. pour être remise aux deffenseurs de la Patrie ; et en conséquence le dit Conseil général a arrêté que la dite somme serait envoyée à l'administration du district.

Le dépôt fait de la dite somme au Secrétariat du district.

L'agent national entendu :

Le Conseil arrête la mention honorable du don de la commune de Ravières au procès-verbal de ce jour, et qu'il sera envoyé expédition du présent à la M^{ie} de Ravières, à la Convention nationale, au comité de surveillance des subsistances militaires, habillemens et charriots des armées, et au Département.

P. c. c. : BAILLET (secrét.).

24

La société populaire de Narbonne fait passer à la Convention l'état des biens des émigrés, vendus du 17 frimaire au 17 pluviôse, qui s'élève à 749,106 liv., sur une estimation de 368,00 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

25

Les officiers municipaux de Dyé (5) annoncent qu'ils ont célébré la reprise de Toulon, et qu'ils ont adressé au district 34 chemises, un drapeau, et 52 liv. 16 s. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Dyé, 26 pluv. II] (7).

« Citoyens représentans,

Nous avons célébré le 10 nivôse dernier une

(1) P.V., XXXIII, 195.

(2) P.V., XXXIII, 195.

(3) C. 294, pl. 970, p. 28. Lettre d'envoi, signée POIRON (p. 27).

(4) P.V., XXXIII, 195. Bⁱⁿ, 21 vent. ; M.U., XXXVII, 344 ; C. Eg., n^o 571 ; Mon., XIX. 685 ; Ann. patr., p. 1943 ; J. Sablier, n^o 1191.

(5) Distr. de Saint-Florentin (Yonne).

(6) P.V., XXXIII, 195. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^o suppl^t).

(7) C. 294, pl. 970, p. 30, 31.

fête en réjouissance de la prise de Toulon. Jamais la joie ne fut plus vive dans notre commune depuis l'octogénaire jusqu'à l'enfant à la mamelle, tout a dansé la carmagnole et à bu à la gamelle. Notre pasteur nous a prononcé un discours relatif à la cérémonie ; nous vous en faisons passer une copie qu'il a déposée entre nos mains.

Nous venons d'adresser au chef-lieu de notre district 34 chemises, un drapeau et 52 l. 16 s. en assignats pour nos braves deffenseurs ; puissions-nous coopérer, pour notre part à la destruction des tyrans ! et vous, fidèles représentans, puissiez-vous bientôt voir dans votre enceinte, les têtes couronnées, reconnoître l'indépendance des François. S. et F. et amitié »

RIQUEMENT (agent nat.), MILLON (off. mun.).

[Discours prononcé à la fête célébrant la reprise de Toulon, 20 niv. II].

Citoyens, nous sommes ici réunis pour rendre grâce à l'Eternel du succès des armes de la République. Déjà, depuis quatre ans, nos ennemis font tous leurs efforts pour arrêter l'élan rapide qui nous conduit vers un gouvernement dégagé de préjugés et fondé sur les bases de la liberté, mais toutes leurs tentatives sont vaines, le génie de la France veille sur nous, il ne permettra pas que le despotisme vienne de nouveau nous enlacer de ses chaînes.

Rappelons à nos esprits les époques de la Révolution dans lesquelles notre courage triompha des obstacles qu'on nous opposait de toutes parts ; cette réminiscence élèvera nos âmes, elle nous donnera une haute idée de nos forces, de nos ressources, de notre pouvoir. En 1789, lorsque nos députés voulurent s'assembler dans le lieu de leurs séances pour y statuer sur le sort de l'empire, une cour perfide leur en fit fermer l'entrée et crut les intimider par une force armée placée pour empêcher leur réunion ; mais la majeure partie des hommes auxquels la patrie avoit confié ses destinées, ne se laissa point ébranler par la tyrannie ; elle s'assembla sous la voute de l'Eternel et là elle se déclara Assemblée constituante et commença dès lors à donner des loix. Que de traverses, d'obstacles n'eut-elle point à surmonter ? combien de fois, l'aristocratie ne chercha-t-elle pas à lui aliéner l'esprit du peuple ? tous les moyens furent imaginés et mis en usage ; les denrées de première nécessité furent accaparées pour exciter un soulèvement favorable à l'ambition ; tentatives inutiles : la cause que nous défendions étoit juste, nos ennemis ne purent nous la faire abandonner.

La Constitution achevée fut présentée à la sanction d'un monarque que notre bonté vouloit bien encore laisser sur le trône, il l'accepta. Qui n'auroit cru que, de ce moment, la tranquillité alloit nous être rendue ? non, citoyens, ce fut de cet instant que la liberté éprouva les plus violentes secousses, nous nous reposions sur la bonne foi d'un être qui tant de fois nous avoit juré qu'il ne vouloit que notre bonheur, nous comptions sur la sincérité de ses paroles, connaissez donc, maintenant, tous ses crimes : le traître ! il conspiroit dans l'ombre, les cours étrangères, de concert avec lui, venoient porter le fer et la flamme dans nos foyers ; ses frères étoient à la tête des armées

ennemies; une noblesse insolente et infatuée de ses titres combattoit sa patrie sous leurs étendards; des prêtres trompeurs et trompés prêchoient le meurtre et le carnage au nom d'un dieu de paix. Les féroces ! Le sang du peuple les abreuvoit ; c'était avec nos subsides qu'on les payoit. Cet excès d'audace ne put durer plus longtemps. Tout-à-coup s'armant dans Paris les sans-culottes opprimés ; leurs bras vigoureux, armés du glaive de la justice nationale, précédés de la foudre, se préparent à faire cesser cette lutte insolente dont le but étoit de redonner à Louis une autorité absolue ; ils s'avancent vers le repaire de ce brigand couronné. O sang de nos frères répandu sous ces murs élevés du fruit de nos sueurs ne crie-tu pas vengeance ? Ah ! citoyens, ne tracerai-je à vos esprits les efforts généreux des braves parisiens ? vous dirai-je avec quel courage ils pénétrèrent à travers du feu qu'on opposoit à leur passage ? Rappelez-vous que le lâche Capet prévoyant qu'on devoit faire une descente dans sa maison pour y trouver les preuves de sa trahison, en avoit fait garder les environs par des troupes armées, l'intérieur des appartemens renfermoit ces hommes cy-devant nobles; ils étoient armés de poignards et espéroient remporter la victoire sur les patriotes ; ce furent eux qui firent feu les premiers. A ce signal, les enfants de la patrie s'animèrent, ils combattirent ; les conspirateurs furent renversés. Louis chercha son salut dans la fuite. La chose inconcevable, il se trouva dans le sein des représentants du peuple ! il comptait donc encore sur la générosité d'une grande nation, lui qui venoit de faire son possible pour la remettre dans les fers ?

L'Assemblée législative se trouvant dans des circonstances inattendues, le priva provisoirement de son autorité ; mais comme elle n'étoit point investie de tout ce qui lui étoit nécessaire pour prononcer définitivement sur son sort, elle remit ses pouvoirs entre les mains du peuple. La convention nationale fut convoquée.

Ici, citoyens, je m'arrête : il est des hommes qui demandent ce que firent les deux premières assemblées pour notre bonheur. Ce qu'elles firent ? Certes, cette question doit paraître bien étrange ! Lève-toi, classe jadis infortunée, à toi seule convient de chanter les louanges des deux premières révolutions. Levons-nous tous, puisque tous, nous en ressentons les heureux effets. L'état étoit composé de trois ordres : prêtres nobles, dirai-je le troisième ? non... quoi ! ne sommes-nous pas tous les enfants d'un même père ? Ah ! si l'éternel a mis entre nous quelque ligne de démarcation, ce ne peut être que celle des vertus et des talents.

Ce fut pour proclamer cette auguste vérité que les deux premières assemblées décrétèrent qu'il n'y avoit qu'un seul ordre dans l'état. Par eux disparurent tous ces titres vains dont se paroloient des êtres qui n'avoient le plus souvent, d'autres mérites que de s'appeler comtes, marquis, barons ; du haut de leur fausse grandeur à peine daignoient-ils jeter un regard sur vous. Qui n'auroit cru, à voir la morgue insolente, qu'un sang différent du nôtre, circuloit dans leurs veines ? qui, d'entre vous, peut avoir oublié la domination insolente qu'ils exerçoient sur leurs travaux ? que de routes, de chemins furent construits à nos dépens pour leur agrément

particulier ? que d'infortunés gémissent dans les cachots et dans les fers pour avoir détruit quelques animaux que cette classe privilégiée prétendoit lui appartenir ? que de droits barbares et injustes ne lui payoit-on pas, pour alimenter son luxe, pour satisfaire ses passions ? le gouvernement avoit-il besoin de quelques secours pécuniaires, ce n'étoit point à elle qu'il falloit s'adresser ; c'étoit aux hommes laborieux qu'il falloit avoir recours, eux seuls étoient écrasés. La molesse dormoit sous des lambris dorés, toutes les vexations pesoient sur les nourriciers de la patrie.

Citoyens, vous avez tous été les témoins de ce que j'avance, vous en avez de plus été les victimes, réjouissez-vous donc, ces liens honteux qui vous garrotoient de toutes parts ont été rompus. Il vous est maintenant permis de lever la tête et de regarder en face des hommes que votre crédulité seule élevoit au-dessus de vous. Qu'on vienne donc nous demander après cela ce qu'on a fait pour notre félicité !

Je le sais, il restait un vice radical qui insensiblement nous auroit ramené à notre premier état ; la royauté constitutionnelle auroit, tôt ou tard, attiré tout à elle. Heureusement pour nous, le mortel que nous avions revêtu de cette dignité ne fut pas assez politique pour laisser consolider le nouveau gouvernement ; trop tôt il voulut jouir de ce qu'il appelloit ses droits ; citoyens vous avez connu ses tentatives, vous en avez aussi connu l'inutilité.

A peine la Convention nationale fut-elle née qu'elle décréta à l'unanimité que la royauté étoit abolie, que la France seroit désormais gouvernée en république, c'étoit, sans doute, beaucoup, mais ce n'étoit point assez, il falloit juger le tyran, il falloit que la loi qui ne fait aucune exception frappoit le coupable. Alors, pour notre malheur, se divisèrent nos représentans. Les hommes intègres, d'un caractère mâle se placèrent sur la montagne. A ses pieds resta cette classe hypocrite qui, revêtue du manteau de la vertu, vouloit ou replacer un roi sur le trône, ou faire de chaque département autant de souverainetés. Ce fut de ce marais infecte que sortirent tous les écrits qui corrompirent le midi de la France ; il avoit su se gagner une partie de nos généraux ; il comptoit des hommes à lui dans presque toutes les administrations ; d'honnêtes citoyens trompés lui avoient donné leur cœur, ce fut par une suite de ses trahisons que nos armées victorieuses de la Belgique furent forcées de l'évacuer. Ce fut lui qui, de concert avec l'infâme Dumourier, livra nos représentans aux puissances étrangères ; ce fut lui qui prit tous les détours possibles pour s'opposer au jugement du tyran. Montagne, grâce à ton zèle, Louis étoit coupable, Louis mis par la loi au rang de tous les citoyens, subit la peine due à ses crimes.

Je n'aurais jamais fait, si je voulois retracer toutes les conspirations, toutes les intrigues, tous les moyens qui furent employés pour nous remettre dans l'esclavage, nous restâmes victorieux, les têtes coupables tombèrent ; une terreur salutaire fut imprimée aux lâches partisans du despotisme ; tous ceux qui par leurs écrits, leurs discours, leur correspondance avoient manifesté leur regret sur l'annéantissement de l'ancien régime furent arrêtés.

Voyez, citoyens, comme depuis cette époque

nos armées marchent de triomphe en triomphe ! déjà la Vendée qui, sous le prétexte du rétablissement de la religion, gagnoit à elle une multitude de peuple trompé s'anéantit.

Je viens de parler de religion. J'en suis le ministre, c'est à moi de vous donner quelques éclaircissements sur les changements qui s'opèrent maintenant.

En 1790, le clergé tout puissant jouissoit de privilèges très étendus ; on fit dans ce corps une réforme sage et utile, mais l'égoïsme et l'ambition en furent épouvantés, et commencèrent dès lors à crier à la destruction. Croyez-vous, citoyens, que ce fut là le vrai motif de tous ces discours, de tous ces écrits qu'on fit circuler parmi vous ? non, on vouloit regagner l'autorité qu'on avoit perdue et on se servit d'un moyen qui, dans presque tous les tems a toujours réussi. Heureusement pour le siècle présent, les lumières étoient trop étendues, l'esprit public trop éclairé, on ne se laissa point tromper et des ministres intéressés eurent beau crier que les nouveaux pasteurs étoient des intrus dont les fonctions seroient nulles, on les laissa dire et on arrêta leurs projets féroces et insensés en les emportant hors de la France.

Citoyens, ce sont ces prêtres réunis avec la cy-devant noblesse qui sont venus se réfugier dans la Vendée ; ce sont eux qui, depuis trop longtems font répandre le sang de nos frères ; ce sont eux qui ont soulevé quelques départemens que nous sommes obligés de faire rentrer dans le devoir. Quoi ! l'éternel a-t-il besoin qu'on défende son culte les armes à la main ? où est-il dit, dans les livres saints, qu'on propagera les principes de la religion par le glaive ? croyez-vous, citoyens, que les nobles de la Vendée veuillent véritablement le rétablissement de la religion ? Ils le veulent comme les loups désirent la paix avec les brebis, comme les tigres et les lions veulent faire société avec les hommes ; ils le veulent comme tous les ennemis de la révolution qui, ayant de tout temps affiché la non croyance, feignent aujourd'hui de s'apitoyer sur la religion pour vous inciter à la révolte et cimenter de votre sang leurs usurpations. Ils veulent être toujours nobles, jouir de tous leurs anciens droits, vous faire supporter tous les impôts et se venger de votre courage par la servitude. Me tromperais-je, citoyens ? parlez. J'ai entendu votre voix qui me crie : et de tout ce qui se fait présentement, qu'en dis-tu, ministre des autels ? Je réponds que s'il s'est commis quelques brigandages, on ne doit point les imputer à la Convention nationale, elle a décrété la liberté des opinions religieuses ; juifs, mahométans, anabaptistes, quakers, chrétiens, tous sont pour elle les enfants de la Patrie si ils restent soumis aux lois ; elle imite la sagesse du créateur qui fait luire son soleil sur tous les peuples de la terre, quelque soit le culte sous lequel ils l'implorant, mais la religion romaine qui damne tous ceux qui n'ont pas la même croyance, voulant seule dominer, s'élevant seule au-dessus de toutes les autres, il s'est trouvé des hommes qui, conduits par un zèle malentendu, ont cherché à l'anéantir, où pour parler plus vrai, à la réduire au niveau de ses rivales. Ces hommes ne sont point philosophes, ils ignorent que le temps seul passera l'éponge sous les taches qui obscurcissent maintenant l'aurore de la vérité, ils sont ultra-révo-

lutionnaires, leurs mesures intolérantes exaspèrent les cœurs. Cependant, rien de leurs opérations ne doit rejaillir sur le législateur, il n'a point encore porté de loi qui empêchent aux citoyens d'avoir leur foi particulière ; mais, m'ajoute-t-on, pourquoi dépouiller les temples ? je dis que c'est un moyen de sauver la Patrie que les départemens emploient. Vous savez, citoyens, que ce n'est ni par l'or, ni par l'argent qu'on honore la divinité ; elle aime mieux des cœurs purs que tous les holocaustes. Certes, si le législateur eut demandé à la religion qu'elle fit le sacrifice de son appareil imposant, elle se fut empressée de s'en dépouiller pour le porter en offrande sur l'autel de la Patrie ; elle n'auroit point regretté de perdre une partie de sa pompe extérieure, elle se serait consolée en coopérant au bonheur de ses enfants. Citoyens, je me suis permis une digression un peu longue, je reviens au sujet de la fête que nous célébrons...

Vous avez vu que dans le sein de la Convention une partie de nos représentants, vendue à la tyrannie vouloit nous donner une forme de gouvernement contraire à notre vœu ; ce fut elle qui occasionna la révolte de Marseille, Marseille, cette ville célèbre qui, jusqu'alors, avoit fourni un peuple de héros ! Marseille dont les nombreux bataillons couvraient nos frontières ! Marseille qui s'étoit toujours montrée l'ennemie des tyrans ! Marseille trompée par les Barbares, oubliant les beaux jours de sa gloire vouloit redonner des fers à sa patrie ! les armes de la république ont su abattre son audace et les traîtres qu'elle renfermoit dans son sein ont été atteints et anéantis.

Citoyens, un moment plus tard, ç'en étoit fait de la liberté ! cette chaîne de conspirations embrassoit une partie des plus fortes villes, bientôt Lyon dont le nom n'existe déjà plus, ne tarda pas à lever l'étendard de la révolte, mais les complices des despotes sont toujours lâches ; ils furent vaincus et on en tira une juste punition. Sang de Chalier, versé dans ces desseins coupables, ton cri s'est élevé jusqu'à nous, tes meurtriers sont maintenant réduits en poussière !

Il restoit encore un des ports, le plus important de la République, à faire rentrer sous la loi de la République, à faire rentrer sous la loi de l'unité et de l'indivisibilité. Toulon avoit été livrée aux Anglais. Ce peuple jadis libre, maintenant courbé sous le sceptre des rois, vouloit aussi donner un maître à la France. Ce sont ses efforts insensés qui cherchent à nous ébranler de toutes parts, c'est son or répandu à grands flots qui lui a créé quelques partisans sur le sol de la liberté, c'est l'égoïsme qui lui a montré les Français prêts à recevoir un despote.

Heureusement ce crime est celui de la minorité, la masse du peuple français, moins quelques parcelles, est incorruptible ; que la Grande-Bretagne en fasse maintenant l'épreuve. A quoi lui a servi de nous avoir intenté une guerre sanglante dans la Vendée ? A quoi ont abouti ses vœux sur Dunkerque ? Partout elle a éprouvé une résistance opiniâtre, partout elle a reconnu, à ses dépens, qu'un grand peuple qui a juré d'être libre, l'est en dépit de tous les monarques de la terre. Toulon, lui restait ; la valeur française a tenté ce dernier effort ; Toulon est

à nous. Mânes de Beauvais vous êtes vengés !

Réjouissons-nous, Citoyens, le commerce va renaître, une disette momentanée va finir, nous pourrons tirer des denrées de l'étranger et l'ambition ne calculera plus ses triomphes sur la misère publique.

Montagne, dont les travaux infatigables dirigent les bras de nos jeunes guerriers, nous sommes à toi par la pensée, nous te saluons ! Reste ferme à ton poste, crois que ce n'est que la rage infructueuse qui tente de t'arrosier de sa bave corrompue. Tu es le soutien du pauvre et de l'opprimé, le pauvre et l'opprimé reconnaissent les bienfaits que tu leur procures. consolide ton ouvrage.

Pères et mères, vous qui comptez vos enfants parmi les défenseurs de la justice, séchez vos larmes, ils reviendront ; vous leur entendrez raconter leurs victoires et vous les presserez contre votre sein et vous leur prodiguerez encore le doux nom de fils.

Frères et sœurs affligés du départ de ceux qui sucèrent avec vous le lait maternel, consolez-vous ; vous ne les avez perdus que pour un temps, vous les reverrez de nouveau et les marques d'amitié que vous leur donnerez seront pour eux une douce consolation.

Jeunes filles, vous qui dans votre cœur aviez déjà élevé un temple à nos braves défenseurs, vous qui comptiez vous les associer pour époux, mettez un terme aux regrets qui vous pressent de toutes parts. Vos amants reviendront, vous les trouverez toujours les mêmes, aussi aimants, aussi aimés. En leur offrant votre main, vous leur ferez chérir par votre tendresse et vos vertus les jours où ils vous quitteront pour aller affermir votre bonheur mutuel.

Être éternel, toi seul est le Dieu des combats, toi seul fait triompher la Justice. Entends les vœux que je t'adresse ; fais qu'à l'empire de la fatuité, de l'oubli des vrais devoirs, de l'orgueil, du despotisme et des préjugés, succède aujourd'hui et pour toujours, celui de la liberté, de l'égalité et de la vérité. »

26

La société populaire de Crespy (1) envoie le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune pour l'inauguration du temple de la Raison et des bustes de Marat et de Lepeletier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Crespy, s. d.] (3).

« Citoyens représentans,

Depuis 18 siècles le flambeau de la Raison étoit éteint ; il reparoit cet astre radieux ; c'est à la philosophie, c'est à la déclaration des droits de l'homme, que nous devons ce bienfait inestimable. Dans plusieurs sections de la République, des temples sont élevés à cette divinité tutélaire ; la Société populaire de Crépy vient de luy dédier celui qui étoit consacré à la superstition.

(1) Oise.

(2) P.V., XXXIII, 195.

(3) F¹⁷ 1010^B, pl. 1, p. 2758.

La raison dit à l'homme libre que son plus bel appanage est la vertu, que la reconnaissance en est une, la société a payé ce juste tribut à Marat et à Lepeletier, amis sincères du peuple, de l'égalité et de la liberté.

La Société vous adresse, Citoyens représentans, le détail de cette feste qui a été célébrée en cette commune le dix de ce mois avec une allégresse vraiment républicaine et aux cris mil fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les sans-culottes, nos braves frères d'armes et tous les amis de l'égalité et de la liberté.

Salut et fraternité ».

LEFEBVRE (présid.), LAVOISIER (secrét.),
LECOURT (secrét.), BOURGET (secrét.).

[Extrait des délibérations, Crespy, 10 pluv. III].

Les membres des autorités constituées précédés de la Société populaire, les citoyens de Crépy, des communes de Nanteuil-Audoin, Bargny, Gondreville, Bémont, Frenoy et Boissy-les-Gomberies, Betz, Bouillandre, Morcourt, Rouville, Bétizy, Duvy, Sery, Ormoy-Villers et Versigny, tous invités, se sont rendus à la maison commune de cette ville, chef-lieu du district, et en sont partis pour se rendre à la ci-devant paroisse, pour en faire la dédicace au culte de la raison et pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier dans ledit temple. La marche du cortège étoit réglée ainsi qu'il suit.

Un groupe de grenadiers précédé de sapeurs et de tambours ouvroit la marche. Suivoit un groupe de vieillards de tous les états indistinctement, lesquels étoient suivis des enfants de la Patrie depuis l'âge de dix ans jusqu'à l'âge de dix-huit ans, précédés d'une bannière, portant d'un côté : Espérance de la Patrie, et de l'autre, Nous saurons vaincre comme nos pères. Pendant la marche, ces derniers chantoient des himnes à la patrie et à la liberté, entre autres celui : « Allons enfans de la Patrie... ».

Ensuite marchoit un détachement de la garde nat^le armés au milieu duquel étoit porté le drapeau tricolor avec les tambours à la teste.

Puis, venoit un char d'une vaste étendue pavoisé tout autour et jusqu'en bas de tapis aux couleurs de la Nation, entouré de guirlandes et de festons de fleurs liés avec des rubans tricolors chargés d'emblèmes allégoriques. Ce char majestueux étoit traîné par des chevaux caparaçonnés de housses aux trois couleurs, portans de vastes panaches sur la tête, aux mêmes couleurs ; ce char étoit environné de jeunes filles vêtues de blanc, ceintes d'écharpes aux couleurs de la nation, elles tenoient à la main des rubans tricolores attachés autour du char, ces mêmes citoyennes étoient environnées d'une haye de soldats vétérans.

Au milieu du vaste plateau que formoit ce char s'élevoit un autel élégant dans le gout de l'antique, décoré de guirlandes et de festons de cyprès attachés avec des rubans tricolors. C'est sur cet autel qu'étoient posés les bustes de Lepeletier et de Marat et sur le côté les deux couronnes de chesne qui leur étoient destinées.

Sur le devant du char en avant de l'autel, étoit assise dans un fauteuil la déesse de la Raison portant en sa main un flambeau figuré, sous un costume antique et allégorique.